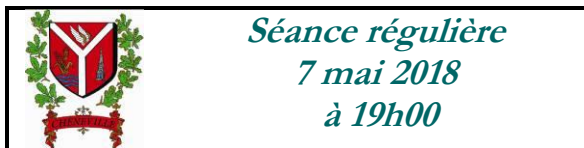


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 7 mai 2018, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzanne Prévost, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 4 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2018-05-107

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-108

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 3 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 9 avril 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 3 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 9 avril 2018;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME

Le rapport en urbanisme et la liste des permis ont été déposés pour le mois d'avril 2018.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2018-05-109

Abrogation de la résolution 2018-04-095

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville abroge la résolution 2018-04-095.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2018-05-110

Réseau Biblio de l'Outaouais – Assemblée générale annuelle 2018

ATTENDU QUE l'assemblée générale annuelle du réseau Biblio de l'Outaouais aura lieu le samedi 2 juin 2018 à Otter Lake;

ATTENDU QUE les coûts d'inscription, incluant le dîner, sont de 27.00 \$ par personne plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise une dépense au montant de 62.08 \$ taxes incluses pour l'inscription de Mesdames Madeleine Tremblay, responsable de la bibliothèque, et Nicole Viens, représentante municipale de Chénéville;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le remboursement des frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70230-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2018-05-111

Entente MTQ – Balayage de rue 2018

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2016-12-317 demandant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) de conclure une entente afin que la municipalité puisse s'occuper du balayage de rue elle-même;

ATTENDU QUE le MTQ offre un montant de 1331.41\$ afin que la Municipalité effectue le balayage de rue durant l'été 2018 sur les routes 315 et 321 situées sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville madame Suzanne Prévost, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.4. 2018-05-112
Entente MTQ – Tonte de gazon 2018**

ATTENDU QU' une portion de l'accotement, située dans l'emprise de la route 315 (Albert-Ferland) laquelle est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ), doit être tondue;

ATTENDU QUE le MTQ offre un montant de 492.50\$ afin que la Municipalité effectue 8 tontes durant l'été 2018 sur cette portion de terrain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.5. 2018-05-113
Demande de dérogation mineure – 92, rue Mangin**

ATTENDU QUE la demande vise à permettre nouveau garage projeté de 9.85 mètres de long par 5.06 mètres de large qui sera construit à l'emplacement du garage existant;

ATTENDU QUE l'article 44 - alinéa 2, de notre règlement de zonage numéro 2016-061 autorise une construction à une distance de 2 mètres comme marge latérale;

ATTENDU QUE le garage projeté serait à seulement 0.64 mètre de la marge latérale droite, il y aurait donc un empiètement de 1.36 mètre dans la marge de recul latéral selon ce que notre règlement autorise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la dérogation mineure au 92, rue Mangin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2018-05-114

Autorisation participation formation aménagement de sentiers

ATTENDU QUE une formation sur l'aménagement de sentiers pédestres aura lieu le 25 mai prochain à Buckingham;

ATTENDU QUE cette formation est offerte gratuitement puisque nous sommes membres de Loisirs Sport Outaouais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la participation de monsieur Jean-Yves Turpin et madame Krystelle Dagenais à la formation ci-haut mentionnée;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le remboursement des frais de repas sur présentation de pièces justificatives;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70160-454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2018-05-115

Soumission débroussaillage

ATTENDU QUE le débroussaillage des bordures de chemins doit être fait à chaque saison estivale;

ATTENDU QUE le débroussaillage devra être fait sur environ 30 km dans le milieu rural et villageois en incluant également l'arrière de l'école Adrien-Guillaume et la station de pompage;

ATTENDU QUE le débroussaillage devra être fait deux fois, soit au mois de juin et d'août sur une largeur de 6' à chaque passage;

ATTENDU QUE Service de débroussaillage Ménard Enr. soumissionne pour un montant de 5 390.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission du Service de débroussaillage Ménard Enr. au montant de 6 197.15 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2018-05-116

Acquisition d'une station mobile robotisée dans le cadre du programme de mise en commun

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) rend disponible une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ATTENDU QUE cette aide s'applique également à la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière ainsi qu'à l'acquisition d'équipements;

ATTENDU QUE la résolution numéro CA-2018-02-059 adoptée lors de la séance du Comité administratif de la MRC de Papineau du 7 février dernier autorisant le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme de mise en commun;

ATTENDU QUE le Service d'ingénierie de la MRC de Papineau a présenté une demande d'aide financière au montant de 36 891.56 \$ dans le cadre dudit programme dans le but d'acquérir une station mobile robotisée, laquelle permettrait d'avoir recours à des services d'ingénierie efficaces et de qualité;

ATTENDU QUE la confirmation d'une subvention, en date du 23 mars 2018, au montant de 18 446.00 \$ en provenance du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux;

ATTENDU QUE le solde résiduel sera financé à même le budget d'exploitation 2018 de la MRC de Papineau, tel qu'adopté en novembre 2017;

ATTENDU QUE le MAMOT demande que les municipalités participantes confirment leur intérêt à l'égard dudit équipement afin de l'indiquer au protocole à intervenir avec la MRC de Papineau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville confirme son intérêt à l'égard du projet d'acquisition d'une station mobile robotisée et accepte que la MRC de Papineau ait déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme de mise en commun;

QUE,

En vertu d'une entente avec la MRC, la municipalité pourra, selon ses besoins, bénéficier de cet équipement dans le cadre de ses projets de voirie locale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2018-05-117

Offre de services d'Asisto Inc. – Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Travaux réseau pluvial rue Pilon

ATTENDU QUE des travaux doivent avoir lieu sur le réseau pluvial des rues Pilon et Guillaume et nécessitent une demande de certificat d'autorisation (CA) auprès du MDDELCC;

ATTENDU QUE la firme Asisto Inc. a déposé une offre de service pour la production d'une demande de CA en vertu de l'article 22, comprenant notamment les descriptions du projet et du milieu environnant, des méthodes de travail et d'atténuation et un calendrier de réalisation;

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la proposition d'offre de services professionnels d'Asisto Inc. au montant de 4 800.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la firme Asisto Inc. à signer, au nom de la municipalité de Chénéville, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du MDDELCC en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61030-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2018-05-118

Offre de services – Surveillance des travaux – Montée Vinoy Ouest

ATTENDU QUE nous sommes en attente d'une réponse du Ministère du Transport, Mobilité durable et Électrification des transports (MTMDET) pour une subvention pour des travaux sur la montée Vinoy Ouest ;

ATTENDU QU' il sera nécessaire d'avoir un surveillant de chantier;

ATTENDU QUE le Service d'ingénierie de la MRC de Papineau, qui a élaboré les plans et devis pour ces travaux, nous propose ses services au coût de 7 994.00\$;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention de la lettre d'octroi par le MTMDET dans le cadre de la subvention du programme RIRL (Réhabilitation du réseau routier local);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre du Service d'ingénierie de la MRC de Papineau pour la surveillance de chantier au montant de 7 994.00\$;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61090-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2018-05-119

Contrat de forage – Installation de piézomètres – Projet égout

ATTENDU QUE des piézomètres doivent être installés à six endroits dans la municipalité afin de mesurer la hauteur de la nappe phréatique dans le cadre du dossier de demande de subvention pour le projet égout;

ATTENDU QUE des ententes entre la municipalité et les propriétaires des terrains où les piézomètres vont être installés seront signées, monsieur Pierre Blanc, inspecteur municipal et madame Suzanne Prévost, directrice générale représentant la municipalité;

ATTENDU QUE Forage Grenville Drilling propose ses services pour faire le forage et l'installation de ces piézomètres au coût de 3 870.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de Forage Grenville Drilling au montant de 4 449.53 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61090-000 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2018-05-120

Travaux montée Dumouchel – Contrôle et vérification qualité matériaux

ATTENDU QUE des travaux auront lieu sur la montée Dumouchel suite à l'obtention d'une subvention le Ministère du Transport, Mobilité durable et Électrification des transports dans le cadre de la subvention du programme AIRRL (Accélération des investissements sur le réseau routier local);

ATTENDU QUE le contrôle et la vérification de la qualité des matériaux utilisés pour ces travaux devront être effectués par une firme spécialisée;

ATTENDU QUE un appel d'offres par invitation a été fait dont le résultat est le suivant, avant les taxes :

-Englobe Corporation	17 000.00\$
-Groupe ABS inc.	11 128.50\$
-SNC Lavalin GEM Québec inc.	13 844.40\$;

ATTENDU QUE les appels d'offres reçues sont conformes selon l'analyse de l'ingénieure de la MRC de Papineau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre du Groupe ABS inc. au montant de 12 794.98 \$ taxes incluses pour le contrôle de la qualité des matériaux qui seront utilisés pour les travaux sur la montée Dumouchel;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61090-000 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.13. 2018-05-121
Travaux montée Vinoy Ouest – Contrôle et vérification
qualité matériaux**

ATTENDU QUE des travaux auront lieu sur la montée Vinoy si nous obtenons une subvention le Ministère du Transport, Mobilité durable et Électrification des transports (MTMDET) dans le cadre de la subvention du programme RIRL (Réhabilitation du réseau routier local) ;

ATTENDU QUE le contrôle et la vérification de la qualité des matériaux utilisés pour ces travaux devront être effectués par une firme spécialisée;

ATTENDU QUE un appel d'offres par invitation a été fait dont le résultat est le suivant, avant les taxes :

-Englobe Corporation	14 300.00\$
-Groupe ABS inc.	9 073.16\$
-SNC Lavalin GEM Québec inc.	9 006.30\$;

ATTENDU QUE les appels d'offres reçues sont conformes selon l'analyse de l'ingénieure de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention de la lettre d'octroi par le MTMDET dans le cadre de la subvention du programme RIRL;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de la firme SNC Lavalin GEM Québec inc. au montant de 10 355.00 \$ taxes incluses pour le contrôle de la qualité des matériaux qui seront utilisés pour les travaux sur la montée Vinoy Ouest;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61090-000 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.14. 2018-05-122
Adoption premier projet de règlement – Modification au règlement de zonage 2016-061**

ATTENDU QUE des changements doivent être apportés au règlement de zonage 2016-061;

ATTENDU QUE un projet de règlements pour modifier ce règlement a été présenté au Conseil par l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le premier projet de règlement 2018-087 modifiant le règlement de zonage 2016-061;

QU',

Une consultation publique aura lieu le jeudi 31 mai 2018, à compter de 13h30, à l'hôtel de ville située au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Chénéville, afin d'expliquer et de consulter la population des changements que ces modifications apporteront.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.15. 2018-05-123
Embauche d'un journalier municipal**

Madame Nicole Proulx Viens, conseillère, se retire pour ce point.

ATTENDU QUE il est nécessaire d'engager un autre employé au poste de journalier municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le Conseil autorise l'embauche de monsieur Mark Wodtke à titre de journalier municipal à raison de 35hrs/semaine pour une période probatoire de 6 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.16. 2018-05-124
Embauche d'un commis à l'information touristique**

ATTENDU QUE la municipalité a fait une demande auprès d'Emploi Québec afin qu'une personne soit engagée sur un projet de subvention salariale pour le bureau d'accueil touristique;

ATTENDU QUE la personne choisie est éligible au programme de subvention salariale;

ATTENDU QUE la personne choisie fera l'objet d'une vérification de l'absence d'empêchement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'embauche de monsieur Alex Jacques-Ricard pour une période de 30 semaines à titre de préposé au bureau touristique à raison de 35 heures par semaine, sur réception de l'absence d'empêchement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.17. 2018-05-125
Contrat François Gauthier – Arpentage**

ATTENDU QUE Monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, offre régulièrement gratuitement le service d'information et de consultation pour l'ensemble des dossiers de la municipalité;

ATTENDU QUE François Gauthier arpenteur-géomètre propose ses services pour régulariser certains cas problématiques suite à la réforme cadastrale au montant de 1 390.00 \$ pour chaque opération cadastrale plus 168.00 \$ de frais de dépôt pour chacun;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de François Gauthier pour la régularisation des dossiers de la rénovation cadastrale au montant de 1 558.00 \$ chacun;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-61000-412 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5.18. 2018-05-126
Autorisation de signature – Contrat de travail directrice générale

ATTENDU QUE le contrat de la directrice générale est arrivé à échéance et un nouveau doit être conclu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire à signer le contrat de la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5.19. 2018-05-127
Soumission – Balayage de rues secteur villageois 2018

ATTENDU QUE Pro 4 Saisons soumissionne pour un montant de 8 200.00\$ plus les taxes applicables et offre ses services pour le balayage à d'autres moments de l'année au taux horaire de 95.00\$ plus les taxes applicables (minimum de 3 heures de travail);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Pro 4 Saisons pour un total de 9 427.95\$ taxes incluses;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte également son offre de service pour faire nettoyer, au besoin, les rues de la municipalité au courant de l'été;

QUE,

La dépense soit prise au compte 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5.20. 2018-05-128
Demande d'avis légal – Dossier montée Deschatelets

ATTENDU QUE la réforme cadastrale a défini que la municipalité n'est pas propriétaire de la montée Deschatelets;

ATTENDU QUE certains propriétaires du secteur visé contestent ce fait;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale à mandater la firme Dufresne Hébert Comeau Avocats afin d'obtenir une opinion juridique face à la situation rencontrée;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-12000-419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.21. 2018-05-129
Aide financière pour camp de jour 2018 – Ajout SAJO**

ATTENDU la résolution 2018-03-068 qui mentionne l'annulation du camp de jour de la municipalité pour l'été 2018 et autorise l'octroi d'une aide financière pour l'inscription à un camp de jour de la région, soit Ripon, St-André-Avellin ou Montpellier;

ATTENDU QUE des parents ont fait la demande afin que le camp de jour Service d'animation Jeunesse Outaouais Inc. (SAJO) soit inclus dans la liste des camps admissibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte d'ajouter le camp de jour SAJO à la liste de camp déjà acceptée;

QUE,

Toutes les modalités décrites dans la résolution #2018-03-068 s'appliquent à ce camp aussi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.22. 2018-05-130
Partage de coûts avec St-Émile-de Suffolk – Borne sèche
rang des Sources**

ATTENDU QU' une borne sèche avec un réservoir de 45 000 litres doit être implantée à l'été dans le rang des Sources à St-Émile-de-Suffolk;

ATTENDU QUE cette borne sèche assurera la couverture incendie de la partie nord de notre municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Émile-de-Suffolk estime à 26 370.00 \$ le montant des travaux et matériaux nécessaires à l'implantation de la borne et propose un partage des coûts à parts égales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le partage des coûts proposé par la municipalité de St-Émile-de-Suffolk;

QU',

Une partie de la dépense, 9 447 \$, soit prise dans la réserve incendie (compte # 55-91010-000) et le reste de la dépense sera appliquée au compte # 03-61011-000 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande de salle gratuite - Changement de journée – Prévention César Petite-Nation

2018-05-131

Demande de salle gratuite - Changement de journée et demande pour été – Prévention César Petite-Nation

ATTENDU la résolution #2015-12-292 qui autorise le prêt du gymnase gratuitement à l'organisme Prévention César Inc. les mardis et vendredis;

ATTENDU QUE l'organisme demande un changement de journée pour utiliser la salle le jeudi au lieu du vendredi;

ATTENDU QUE l'organisme demande également d'utiliser la salle pour l'été puisque nous n'avons pas de camp de jour cette année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le changement de journée du prêt du gymnase à Prévention César et autorise également le prêt à l'été, selon les disponibilités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande de FC Petite-Nation pour utilisation du terrain de soccer – Saison 2018

2018-05-132

Demande de FC Petite-Nation pour utilisation du terrain de soccer – Saison 2018

ATTENDU QUE le FC Petite-Nation a fait parvenir une demande pour utiliser les terrains de la municipalité pour leurs pratiques et leurs parties de soccer;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens de la municipalité jouent au soccer au sein de ce club;

ATTENDU QUE les responsables de FC Petite-Nation nous feront parvenir un horaire d'utilisation de nos terrains dès qu'il sera établi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt des terrains de soccer de la municipalité au club de soccer FC Petite-Nation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Appui – Demande d'aide financière – Travaux d'agrandissement et d'aménagement Coop Santé du nord de la Petite-Nation

2018-05-133

Appui – Demande d'aide financière – Travaux d'agrandissement et d'aménagement Coop Santé du nord de la Petite-Nation

ATTENDU QUE notre municipalité soutient la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation (Coop) depuis son implantation;

ATTENDU QUE la Coop a amélioré l'accessibilité des soins de santé de première ligne dans la région de la Petite-Nation;

ATTENDU QUE la Coop a développé des services de proximité;

ATTENDU QUE les citoyens du nord de la Petite-Nation utilisent les services offerts;

ATTENDU QUE l'agrandissement des locaux permettra d'offrir aux professionnels, particulièrement acupuncteur, massothérapie et ostéopathie, un environnement plus adéquat et mieux adapté à leur pratique professionnelle et augmentera la capacité d'accueil de nouveaux professionnels, médecins, infirmières et autres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie la demande d'aide financière de la Coopérative de Santé du nord de la Petite-Nation, présentée dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Autorisation signature nouveau bail - Coop de Santé de la Petite-Nation

2018-05-134

Autorisation signature nouveau bail - Coop de Santé de la Petite-Nation

ATTENDU QUE la Coopérative de Santé du Nord de la Petite-Nation a fait parvenir une demande à la municipalité pour augmenter leur grandeur de local et y effectuer des rénovations afin d'avoir plus de bureaux de consultation;

ATTENDU QUE des vérifications auprès du service de Prévention incendie de la MRC de Papineau ont été effectuées et les travaux prévus sont conformes;

ATTENDU QUE suite à ces travaux, un nouveau contrat de bail devra être signé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville approuve les plans soumis des travaux et autorise la Coop à les faire effectuer;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire et madame Suzanne Prévost, directrice générale à signer le nouveau contrat de bail avec la Coop.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 Symposium d'art in situ 2019 – Dépôt de candidature

2018-05-135

Symposium d'art in situ 2019 – Dépôt de candidature

ATTENDU QUE le centre d'action culturelle de la MRC de Papineau lance un appel de propositions visant la tenue du prochain Symposium d'art in situ (2019) dans une municipalité de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE cet événement apporte plusieurs bénéfices pour la municipalité hôte, notamment une grande visibilité auprès de touristes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville manifeste son intérêt à accueillir le prochain Symposium d'art in situ dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

A) Demande de soutien - Coop de solidarité des forêts et des gens

2018-05-136

Demande de soutien - Coop de solidarité des forêts et des gens

ATTENDU QUE la Coopérative de Solidarité des Forêts et des Gens organise différents programmes jeunesse, dont le camp de la Relâche des bois;

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville accueille gratuitement dans ses locaux le camp de la Relâche des bois depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la contribution de la municipalité s'élève à plus de 750\$ en frais de prêt de locaux auxquels s'ajoute du matériel de bricolage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville manifeste son appui à la Coop et s'engage à offrir de nouveau les locaux et du matériel de bricolage gratuitement pour la durée du camp en 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B) Offre de services – Relevés sanitaires

2018-05-137

Offre de services – Relevés sanitaires

ATTENDU QUE dans le cadre du montage du dossier de demande de subvention pour le projet égout, la résolution 2018-03-076 donne le mandat à la firme Asisto pour chapeauter le projet de mise à jour du relevé des installations septiques;

ATTENDU QUE une personne doit être engagée pour effectuer les relevés sanitaires d'environ 240 installations septiques sur le territoire de notre municipalité;

ATTENDU QUE madame Anabelle Drew, technologue professionnelle offre ses services au coût de 85.00 \$ par relevé effectué;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de madame Anabelle Drew pour la partie terrain de la mise à jour des relevés sanitaires;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61010-000 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2018-05-138

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 10 269 à # 10 299 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 30/04/2018 et dont le total se chiffre à **60 855.62 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **39 125.11 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **99 980.73 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2018-05-139

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois d'avril 2018 au montant total de **19 946.26 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-05-140

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.